

**JOURNEE DE SOLIDARITE :  
CONSTRUIRE UNE POLITIQUE « AUTONOMIE »**

Ce lundi aura lieu la 16<sup>ème</sup> journée de solidarité depuis sa création suite à la canicule de 2003.

Sa proximité avec le lancement du « Ségur de la Santé » rappelle que cette concertation devra déboucher rapidement sur des mesures concrètes et un projet de loi réformant profondément le système de solidarité français de l'aide aux personnes âgées.

Il s'agira en premier lieu de revaloriser les salaires et les carrières et à très court terme le nombre de professionnels, à domicile et en établissement, en permettant une plus grande implication des personnels dans les décisions.

En second lieu, le projet de loi devra se baser sur la reconnaissance de la citoyenneté des personnes âgées vulnérables et la reconnaissance de leur place dans la société avec un discours clair contre l'âgisme, discrimination par l'âge qui ronge notre pays.

Ce projet devra donc prévoir la création de dispositifs assurant la représentation des personnes âgées vulnérables au niveau national et local dans une logique d'inclusion. Il s'agira ainsi de faire en sorte que les personnes âgées vulnérables aidées à domicile ou en établissement soient elles-mêmes représentées à tous les échelons de la Nation.

Il s'agira ensuite, dans le cadre d'un véritable droit à compensation, de considérer l'ensemble de leurs attentes psychiques, sociales et affectives, au-delà de la seule réponse à leurs besoins physiques. Ce qui devra aussi s'accompagner d'un changement de vocabulaire pour créer les conditions d'une loi d'aide à l'« autonomie ».

Par ailleurs, s'inscrivant dans une logique de « droit commun », cette réforme devra se traduire dans les formes d'habitats proposées aux personnes âgées en permettant la transformation des établissements de type « EHPAD » en « domiciles regroupés » avec tous les droits afférents à ce statut.

Il importera enfin que les financements nouveaux et pérennes dédiés à cette loi soient intégralement destinés à l'aide à l'autonomie et qu'il soit ainsi mis fin aux mécanismes de détournements connus jusque-là.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**